

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF175

présenté par
M. Le Fur, M. Fabrice Brun, M. Taite, Mme Corneloup, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cordier,
Mme Sylvie Bonnet, M. Rolland et M. Liégeon

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 000 000	0
Recherche spatiale	0	3 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La maladie d'Alzheimer touche principalement les personnes âgées, apparaissant le plus souvent après 65 ans, âge à partir duquel elle concerne environ 3 % de la population. Sa prévalence augmente rapidement avec l'âge pour atteindre plus de 20 % chez les plus de 80 ans.

Toutefois, plus de 65 000 personnes de moins de 65 ans en France sont également atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée. Ces formes précoces, souvent méconnues, entraînent des conséquences particulièrement lourdes sur la vie professionnelle, familiale et l'accès aux dispositifs d'accompagnement.

Si la maladie d'Alzheimer n'est pas en elle-même une cause directe de décès, les complications associées – notamment les infections liées aux troubles de la déglutition – réduisent considérablement l'espérance de vie des patients.

À ce jour, aucun traitement curatif ou véritablement stabilisateur n'existe. Les médicaments disponibles permettent seulement d'atténuer certains symptômes cognitifs, sans enrayer la progression de la maladie.

Le présent amendement vise donc à renforcer les moyens de la recherche afin de mieux prévenir, traiter et, à terme, guérir la maladie d'Alzheimer.

Il propose d'abonder de 3 millions d'euros supplémentaires l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », en diminuant à due concurrence les crédits de l'action 4 « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme 193 « Recherche spatiale ».